

Causerie du Dimanche

C'est un peu tard pour y revenir; mais, pardon, lecteurs, le triomphe des bonapartistes m'ayant fait tourner la tête, j'ai laissé échapper un intéressant sujet de chronique.

Je veux parler d'une protestation du conseil municipal de Thenac « au nom de la commune outragée » reproduite le 4 octobre dernier par « le morceau de papier bonaparteux ».

C'est un chef-d'œuvre qui mérite bien les honneurs de la modeste publicité de notre journal.

Vous vous rappelez pour quelle cause les féaux du baron ont pris cette solennelle délibération?...

Permettez moi de rappeler les faits. C'était au lendemain de nos désastres. La paix, une paix humaine et onéreuse venait d'être signée. Le règne de « l'ordre » se levait. Les paysans de la Saintonge pleins d'un noble élan de patriotisme et de reconnaissance, devant les tombes à peine fermées de leurs enfants, avaient envoyé à l'Assemblée nationale les gens qui les jetèrent dans le deuil et le désespoir. — Je ne puis me rappeler tout cela sans être pris d'un profond sentiment de tristesse; c'était un spectacle navrant, de voir tous ces insolents personnages, relevant la tête plus fièrement que jamais, et quémandant encore des suffrages après tous nos malheurs et notre désolation.

Enfin, la « dictature gambettiste » venait de s'écrouler; le règne de l'arbitraire allait faire place au règne de la justice et de la loi.

Il s'agissait de remplacer des commissions municipales par des conseils municipaux « librement élus ».

Voyez, en effet, la naïve simplicité du gouvernement du 4 septembre qui brisait les conseils municipaux de l'Empire et qui ne croyait pas trouver chez certains serviteurs de ce régime le concours et l'appui auxquels il avait droit! Comme il les jugeait mal, les fidèles du parti de Séダン, et avec quel dévouement ils voulaient le seconder dans l'œuvre patriotique qu'il entreprenait!...

Les administrateurs de la commune de Thenac n'avaient point échappé au désastre; et une commission de cinq honnêtes citoyens remplaçait les vassaux du baron pour gérer les intérêts municipaux.

55

On fit un peu de bruit lorsqu'on vit appliquer cette légitime mesure; mais, bientôt, la justice intervint et eût raison des tapageurs.

Je disais donc, que lorsque le « règne de l'ordre » s'inaugura, l'ancien conseil reparut. Aux élections de 1871, il fut élu, cela va sans dire. Oh! alors, les nouveaux souverains s'en donnèrent; tout ce monde se laissa aller à un débordement d'injures, de récriminations contre le 4 septembre, contre la commission municipale etc. etc., et le 18 mai 1871, les souverains rédigeaient sous la dictée du baron, la protestation publiée dans le *Progrès* du 4 octobre.

En reprenant possession de la mairie, les souverains se sont fait donner lecture des délibérations que la commission a osé (a osé!) consigner sur son registre. Et alors, écoutez-les : « Ce n'est pas sans une vive indignation que le conseil a trouvé dans le procès verbal de la séance du 18 novembre 1870 des injures, des assertions mensongères et des dénonciations portées par des hommes sans mandat, par des usurpateurs des fonctions municipales contre les élus et seuls représentants de la commune. »

Suivent douze considérants où l'on parle de désordre, arbitraire, audace, souveraineté du peuple, et, là-dessus on baisse la toile « en déclarant qu'une pareille délibération constitue une souillure sur le registre des délibérations des élus de la commune, et en chargeant le garde-champêtre d'en faire disparaître toute trace. »

Signé : Morin, Dubois, Fragnaud, Rateau, Roulin, Gazeaud, Menant, Roudier, Babinot, Vieuille.

..... La Renommée raconte, en effet, que trois jours après cette importante délibération, un campegnard qui se trouvait à la mairie de Thenac pour une déclaration d'état-civil, fut témoin d'un réjouissant spectacle : le garde-champêtre était là, la loi étincelant sur son bras gauche, une grosse éponge de la main droite, qui effaçait, en présence des autorités de la commune la délibération qui souillait le registre municipal.... Sont-ils assez comiques les conseillers municipaux de Thenac?....

Arthur LANLAIR.

(13 octobre 1876)